

Fête au village le 3 octobre 2010

Et c'est reparti pour la traditionnelle fête de la Pomme et de l'Ane ! Les différentes associations du village prépareront des stands et animations. Buvette et repas seront aussi prévus ainsi que la journée « portes ouvertes » à la Maison de la Pomme.

Pour permettre un bon déroulement de cette journée, il a été décidé, comme l'année dernière, de mettre la circulation au chef-lieu en sens unique. Les personnes qui viendront de Thônes et qui iront sur Faverges devront passer par l'Hermite.

Dans l'autre sens, les voitures passeront par le Chef-Lieu.

Du côté de l'école

Voici les effectifs de l'année scolaire 2010/2011

| Niveau | Instituteur | Nbre enfants Le Bouchet | Nbre enfants Serrava l | Effectif total |
|-------------|-------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------|
| PS-MS | M. HARZO | 7 | 19 | 26 |
| MS-GS | M. MAROT | 7 | 15 | 22 |
| CP-CE1 | Mme BIBOLLET | 6 | 16 | 22 |
| CE2 | Mme RICHAUD | 5 | 11 | 16 |
| CM1- CM2 | Mlle MONTABONE | 5 | 13 | 18 |
| | | 30 | 74 | 104 |

A la cantine

Pour fréquenter le service de cantine, 2 inscriptions sont nécessaires : la fiche d'inscription avec les renseignements sur l'enfant qui est valable pour l'année scolaire. Une seconde fiche d'inscription mensuelle sur laquelle vous inscrivez les jours où l'enfant mange. Sans retour de ces 2 fiches, l'enfant ne pourra pas fréquenter la cantine. Une inscription annuelle est possible à la place de l'inscription mensuelle. Se renseigner auprès du secrétariat de la mairie.

Tarif du repas pour l'année scolaire 2010-2011 :

- enfant : 2,90 €
- adulte : 4,70 €

A la garderie

Pour fréquenter le service de garderie, l'inscription auprès du secrétariat de la mairie est obligatoire.

Pour l'année 2010-2011, les tarifs sont les suivants :

- 1,50 € la demi-heure (matin et soir),
- 2,60 € l'heure (7h30 à 8h30),
- 3,05 € (16h00 à 17h00) goûter compris.

À partir du second enfant, il sera appliqué une réduction de 10% sur le montant dû par enfant supplémentaire.

Les frontaliers

Chaque année, le Conseil Général de Haute Savoie recense les travailleurs frontaliers qui travaillent en Suisse.

Si vous faites partie de ces travailleurs, nous vous remercions par avance de vous faire connaître en mairie.

Il faut savoir qu'une partie des Fonds Genevois versée au Département de Haute Savoie est reversée aux communes de résidence des frontaliers.

Repas des anciens

Il aura lieu le **dimanche 31 octobre 2010** à la Salle des fêtes au Col du Marais.

Toutes les personnes de plus de 65 ans recevront une invitation. Celles qui ne l'auront pas reçue sont priées de se faire connaître en contactant le secrétariat.

En cas de problème pour vous déplacer, contactez-nous et des bénévoles du CCAS viendront vous chercher.

Les Pôles gérontologiques à votre service

Le Conseil Général de la Haute Savoie a créé un site au service des personnes âgées et de leur famille :

www.ageplus74.fr

Besoin d'aide à domicile, d'être hébergé, de sécurité ou d'un dossier APA, connectez-vous ou contactez

le Pôle Gérontologique d'Annecy
39 avenue de la Plaine 74000 ANNECY
Tél : 04-50-33-20-10



Les cours de gymnastique et de danse ont repris à la salle des fêtes du col du Marais. Les inscriptions ont commencé le 14 septembre et elles se poursuivent.

Les cours de guitare ont repris le 17 septembre à la bibliothèque. Vous pouvez encore vous inscrire.

La bibliothèque est ouverte :

Le mercredi de 17h à 19h et le dimanche de 10h à 12h. La cotisation annuelle (de septembre à septembre) est de 3 euros par famille.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le vendredi 1er octobre à 20h30 à la salle des fêtes du Bouchet Mont Charvin

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Mr MICHEL Julien tel : 04 50 69 72 35

Maison de la pomme et du biscantin

L'Association des Vergers des Vallées de Thônes collecte chaque année, auprès de ses adhérents, des pommes et des poires afin de faire fabriquer jus de pomme et biscantin (cidre) et en échange, ceux-ci reçoivent des bouteilles de ces produits selon un taux qui est fixé par l'assemblée générale.

Cette année, l'AVVT lance un appel auprès de **tous** les propriétaires de fruitiers pour participer à cette collecte 2010. Alors ne laissez pas perdre vos fruits sur le sol, ils sont rentables et l'association en a besoin.

Deux journées de collecte seront organisées aux dates indiquées lors de l'assemblée générale du vendredi 24 septembre à la salle des fêtes du col du Marais.

TNT (Télévision Numérique Terrestre)

Vous en avez sans doute entendu parler : partout en France, la Télévision Numérique Terrestre va peu à peu remplacer la télévision analogique que nous avons l'habitude de recevoir.

Cette question ne relève pas des pouvoirs de compétences et de décisions de la Commune ou de la Communauté de Communes. Néanmoins, nous avons souhaité vous informer de la situation telle que nous la connaissons à ce jour grâce aux informations qui nous sont communiquées par des sources diverses (parlementaires, CSA, opérateurs privés...)

Avec la TNT, chacun aura accès à 19 chaînes gratuites et pourra s'abonner à 9 chaînes payantes.

La Loi dit que 95% des français pourront recevoir la TNT par l'antenne râteau, c'est-à-dire par l'antenne traditionnelle du toit.

Pour recevoir la TNT, des entreprises techniques doivent équiper les relais existants. Celui du Col de l'Epine qui dessert la plus grande partie du territoire de notre Commune est équipé progressivement, mais ne sera pas équipé de toutes les chaînes. C'est-à-dire que l'on ne pourra pas recevoir toutes les chaînes de la TNT par ce relais, et donc par l'antenne râteau.

Voici la liste des chaînes qui seront disponibles par l'antenne râteau sur le relais du Col de l'Epine :

- France 2, France 3, France 5, ARTE, LCP, Chaîne Locale ou France O, M6, W9, NT1, Paris Première, ARTE HD, TF1, LCI, Eurosport, TF6, NRJ12, TMC, AB1

Les chaînes suivantes ne pourront pas être captées avec l'antenne râteau sur le relais du Col de l'Epine

- Direct 8, France 4, BFM TV, Virgin 17, Gulli, i-télé, Canal+HD, Canal J, C+ Cinéma, C+ Sport, Planète, TPS Star, TF1 HD, France 2 HD, M6 HD.

Pour ceux qui ne peuvent pas se connecter sur le relais du Col de l'Epine ou pour recevoir l'intégralité des chaînes, il est possible de capter la TNT sur un satellite en s'équipant d'une parabole, sans souscrire d'abonnement. Deux bouquets sont disponibles : TENTSAT, position 19,2° Est du satellite Astra (<http://www.tntsatsat.tv/>) ou FRANSAT, position 5° Ouest du satellite Atlantic Bird 3 (<http://www.fransat.fr/>).

Vous pouvez trouver d'autres informations sur les sites Internet suivants :

www.csa.fr/TV_numerique/tnt_zones_carte.php

<http://www.tousaunumerique.fr>

Dans notre secteur, la télévision analogique cessera de fonctionner **le 20 Septembre 2011.**

Chaque cas étant particulier, nous vous conseillons, en cas de problème, de contacter un technicien spécialisé dans ce domaine.